

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE CAEN

3 rue Arthur Le Duc  
BP 25086

14050 CAEN Cedex 4  
Téléphone : 02.31.70.72.72  
Télécopie : 02.31.52.42.17

lundi au vendredi 9h-12h



Caen, le 07/06/2023

E23000036 / 14

Monsieur le Préfet  
PREFECTURE DU CALVADOS  
DRAC/UDAP  
13 bis rue Saint Ouen  
14052 CAEN Cedex 4

Dossier n° : E23000036 / 14  
(à rappeler dans toutes correspondances)

19 JUN 2023

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉFECTURE  
ET DU PATRIMOINE DU CALVADOS

**Objet :** Proposition de modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable au titre du code du patrimoine sur le territoire de la commune de Bayeux

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Yann DRUET, demeurant 600 rue de la Mare, IFS (14123) (tel : 02.31.83.19.83 ; portable : 06.80.46.47.10), en vue de procéder à l'enquête citée en objet dont la date demeure à fixer.

La suppléance de Monsieur DRUET sera assurée, le cas échéant, par Madame Albane ROUMIER-LECOMTE demeurant Le Costil du Val à SAINT-PIERRE-DU-REGARD (61790) (tél : 06.24.92.04.47).

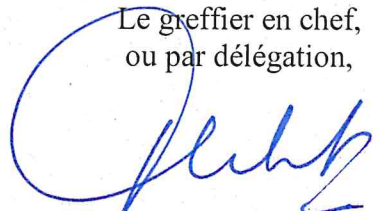
Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,

David AUBOST



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

07/06/2023

N° E23000036 /14

Le président du tribunal administratif

Vu enregistrée le 07/06/2023, la lettre par laquelle Monsieur le Préfet du Calvados demande la désignation d'un commissaire-enquêteur et d'un suppléant en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet la proposition de modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable au titre du code du patrimoine sur le territoire de la commune de Bayeux ;

Vu la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables modifiant l'article L. 123-4 du code de l'environnement ;

Vu l'article L. 123-13 du code de l'environnement ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : M. Yann DRUET est désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Mme Albane ROUMIER-LECOMTE est désignée en qualité de commissaire-enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, les commissaires-enquêteurs sont autorisés à utiliser leurs véhicules, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Préfet du Calvados, M. Yann DRUET et Madame Albane ROUMIER-LECOMTE.

Le président,

Hervé GUILLOU

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

À L'ORIGINAL

Le greffier en chef

David DUBOST

